



**MISSIONS ET ENGAGEMENTS
DU COORDINATEUR D'ARRONDISSEMENT**

Préambule

Devenir Coordinateur d'Arrondissement du PP, c'est à dire d'un Arrondissement au sein de la Province regroupant diverses communes, est un engagement pour l'avenir de nos enfants et de notre société, un honneur et une marque de confiance mais aussi une source d'engagements et de responsabilités spécifiques qui vont de pair avec la fonction.

Le PP est un parti de rupture par rapport aux partis traditionnels et entend proposer une politique différente et tenir un langage de vérité face aux citoyens.

La rupture n'est toutefois en rien synonyme d'extrémisme de quelque nature que ce soit. L'engagement politique et les responsabilités confiées doivent au contraire entraîner un regain de vigilance quant aux paroles et écrits du responsable et ce à tout niveau.

Missions du Coordinateur d'Arrondissement

- Être la courroie de transmission entre le PP et les Citoyens/Membres et Adhérents mais aussi des Citoyens/Membres et Adhérents vers le PP au sein de son Arrondissement
- Organiser et animer le PP au sein de son Arrondissement sous l'autorité du Responsable de sa Province
- Veiller à la cohérence de l'action politique locale du PP
- Coordonner sous l'Autorité du Responsable provincial, l'action des Responsables de communes au sein de son Arrondissement
- Recruter de nouveaux Membres et Adhérents dans son Arrondissement
- Accueillir et intégrer les nouveaux Membres et Adhérents au sein de son Arrondissement
- Rechercher des opportunités d'action ou d'intervention du PP
- Entretenir des rapports avec les correspondants de presse qui couvrent les communes de son Arrondissement
- Organiser dans son Arrondissement la distribution de tracts, de Peuple, le collage d'affiches ou encore la collecte de signatures et y participer activement.
- Préparer en collaboration avec la direction du PP, les listes électorales communales et provinciales dans son Arrondissement.
- Se porter candidat aux élections et recruter d'autres candidats à ces fins.
- Monitorer la communication des Responsables communaux au sein de son Arrondissement, notamment sur les réseaux sociaux.

- Participer activement aux activités statutaires du PP (Congrès, Conseil général, ...).
- Partager quotidiennement les articles politiques du Peuple, les infographies et slogans du PP sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter,...)
- Superviser les pages Facebook locales de l'arrondissement
- Abonner (gratuitement) avec leur accord ses amis et connaissances au Peuple

Responsabilités

- Se conformer aux directives d'actions et d'attitude émanant de la direction du PP ainsi qu'aux statuts
- Être à tout moment en ordre de cotisation
- Garder en tout temps un langage empreint de courtoisie envers les citoyens ou les autres responsables politiques
- S'abstenir de tout commentaire de nature extrémiste ou raciste et être vigilant quant à la nature des publications partagées sur les réseaux sociaux par soi-même mais également les Membres et Adhérents de son Arrondissement
- Ne prendre aucune position au nom du PP sauf si on en a été expressément autorisé à cet effet par le Responsable Provincial ou la Direction du PP
- S'abstenir de toute polémique publique et stérile avec d'autres Membres et Adhérents du PP, notamment sur les réseaux sociaux ou lors de rencontres
- Se former à la communication dans le cadre des séminaires organisés par le PP
- Considérer les informations reçues (telles la Liste des Membres et Adhérents) comme strictement confidentielles et ne les utiliser que dans le cadre du PP
- Restituer ces informations au PP ou les détruire (si reçues sur un support électronique) en cas de retrait ou d'exclusion du PP

